

Prise de participation dans la société netplus.ch S.A.

Préavis N° 2017/06

Lausanne, le 9 mars 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

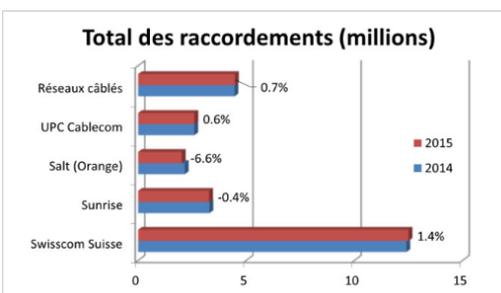
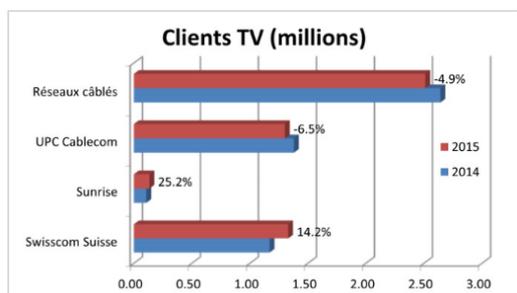
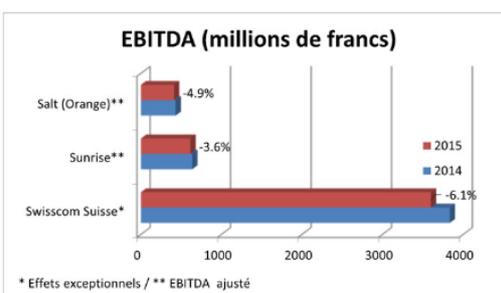
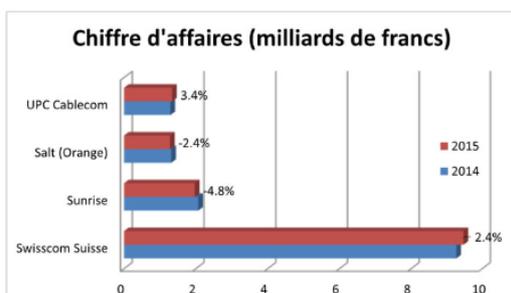
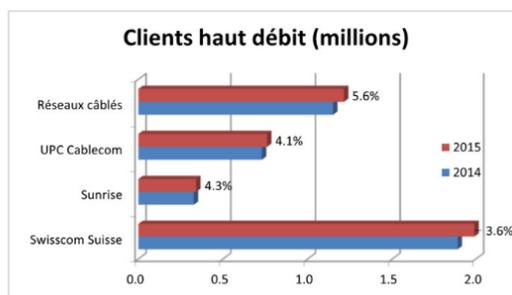
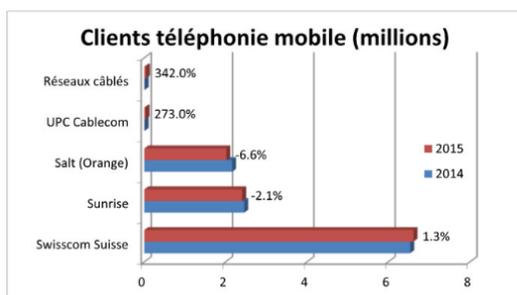
Le marché du multimédia est soumis à une très forte concurrence. Cette pression sur les prix oblige tous les opérateurs à rationaliser leurs coûts. Face à la puissance de Swisscom, qui s'impose comme acteur dominant sur le marché de la télévision également, les petits acteurs, comme les Services industriels (SIL), doivent trouver des partenaires pour mutualiser des coûts et développer des synergies. La société netplus.ch S.A. a été créée dans cet objectif. Elle rassemble 10 actionnaires, qui sont des opérateurs télécoms locaux gérant à eux tous environ 160'000 raccordements réseaux.

La collaboration avec cette société a débuté en 2015, lorsque les SIL ont choisi la « box by net+ » pour leur offre de télévision interactive. Il est aujourd'hui proposé à votre Conseil de franchir une étape supplémentaire dans cette collaboration, par une prise de participation dans la société.

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite à cet effet un crédit du patrimoine financier de CHF 4'181'450.- pour acquérir 10% du capital de la société netplus.ch S.A.. Elle sollicite en outre un crédit spécial de fonctionnement pour l'année en cours de CHF 200'000.- pour couvrir les coûts d'intégration des systèmes de gestion de Citycable et de netplus, à financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia ».

2. Un marché entièrement dominé par Swisscom

Chaque année, M. Xavier Studer, un analyste du secteur des télécoms suisses, compile les informations disponibles dans les rapports de gestion des principaux acteurs du marché (voir infographie ci-après). A défaut de statistiques officielles, ce travail donne un bon reflet de l'état du marché. Pour 2015, l'analyste constate en particulier que Swisscom, avec une croissance de près de 14% par rapport à 2014, est devenu le premier opérateur de télévision, devant UPC Cablecom, dont la part de marché continue à s'éroder (-6%), de même que celle de l'ensemble des téléreseaux (-5%). Toutefois, dans le marché internet à haut débit, les téléreseaux montrent une plus grande progression (+6%) que Swisscom (+4%).



L'analyste tire le bilan suivant : « Swisscom, majoritairement en mains étatiques, a encore renforcé sa position. Il est désormais le leader dans tous les domaines, c'est-à-dire, sur le fixe, le mobile et la TV numérique. [...] L'infographie ci-contre permet de visualiser d'un clin d'œil l'étendue de l'empire de Swisscom bâti en partie sur une libéralisation bâclée. En consultant cette représentation graphique, on réalise que Swisscom cumule souvent plus de parts de marché, de ressources ou de revenus que tous ses principaux concurrents réunis. Cette situation permet notamment au puissant opérateur de profiter d'économies d'échelle et d'une redoutable dynamique de groupe. Sur le segment de la télévision, l'ogre bleu, qui continue de réaliser un travail remarquable, est désormais devenu le leader du secteur, à la barbe des spécialistes de jadis ; ... »¹.

La situation de Citycable est conforme à cette image : le segment du haut débit est en bonne progression annuelle (+5.3%), de même que la téléphonie fixe (+1.5%), alors que celui des revenus de connexion de base au réseau continue de régresser (diminution stable à environ -3% par an). Avec le lancement de la box by net+, l'évolution de la TV numérique payante est réjouissante avec plus de 40% de progression sur les 12 derniers mois. Cette évolution marquée devrait se poursuivre avec comme objectif qu'un client sur quatre possède une box by net+.

¹ « Infographie : Swisscom l'empereur absolu des télécoms helvétiques » par M. Xavier Studer, article du 10 avril 2016 sur www.xavierstuder.com.

En 2016, UPC Cablecom et les principaux opérateurs de téléseaux, dont Citycable, ont obtenu les droits exclusifs de retransmission des matchs suisses de hockey sur glace pour la période 2017-2022. Swisscom détient les droits exclusifs de retransmission du hockey et du football suisses jusqu'à fin juin 2017, ce qui lui procure un avantage concurrentiel important, ces droits n'étant partagés avec des tiers que de manière partielle et à prix fort². Dès juillet 2017, Swisscom ne disposera plus que des droits pour le football suisse. L'obtention des droits sur le hockey devrait permettre aux câblo-opérateurs de ralentir l'érosion de leurs parts de marché pour le secteur de la télévision.

L'acquisition de droits sportifs est une opération visant à rendre plus attractive l'offre TV des câblo-opérateurs. Les SIL, face à la puissance de Swisscom, travaillent également à réduire les coûts de fonctionnement de Citycable et à trouver des synergies. Une prise de participation dans la société netplus.ch S.A. permet d'atteindre ces objectifs, en rejoignant un groupe dynamique et innovant regroupant des opérateurs locaux de téléseaux. Avec l'entrée de Lausanne dans son capital, la société augmentera le nombre de raccordements clients pour la diffusion de ses prestations de près de 40%, ce qui contribuera encore à réduire les coûts unitaires de développement de ces dernières. L'opération est bénéfique aussi bien pour les SIL que pour netplus.ch S.A..

3. La société netplus.ch S.A.

Netplus.ch S.A. est une société inscrite au registre du commerce valaisan depuis le 15 novembre 2004. Son siège social est à Sierre. Elle emploie une petite trentaine de collaborateurs. Son capital, constitué de 107'527 actions nominatives à CHF 10.- entièrement libérées, se monte à CHF 1'075'270.-. Son actionariat, regroupant des sociétés actives dans le multimédia dans les cantons du Valais, de Fribourg et de Vaud, est le suivant :

Actionnaire	Canton	%	% selon Canton
esr multimédia S.A.	VS	14.32%	55.80%
SEIC Service Electrique Intercommunal S.A.	VS	14.32%	
Télévision Sierre S.A.	VS	11.35%	
Sinergy Commerce S.A.	VS	8.37%	
Sateldranse S.A.	VS	7.44%	
Canal Saturne S.A.	VD	14.69%	27.46%
Société électrique des forces de l'Aubonne S.A.	VD	5.77%	
VO énergies multimédia S.A.	VD	5.00%	
Société électrique de la Vallée de Joux S.A.	VD	2.00%	
Netplusfr S.A.	FR	16.74%	16.74%
Total		100.00%	100.00%

² La Commission de la concurrence a d'ailleurs sanctionné Swisscom en mai 2016 par une amende de CHF 71.8 millions pour abus de position dominante dans ce domaine. Swisscom va faire recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral administratif. Dans son communiqué de presse du 24 mai 2016, la société indique « Swisscom va maintenant examiner en détail la décision de plus de 200 pages qui a été rendue. Au vu du montant très élevé de l'amende et du caractère de principe que revêt le jugement, elle déposera un recours auprès du Tribunal administratif fédéral et, le cas échéant, auprès du Tribunal fédéral. Swisscom estime que ses chances dans la procédure juridique demeurent intactes et elle ne procède donc à aucune provision à ce titre pour l'heure.»

Le Conseil d'administration de la société est composé de cinq membres (trois représentants pour les sociétés valaisannes, un représentant pour la société fribourgeoise et un représentant pour les sociétés vaudoises). Une Commission des partenaires, définie statutairement, réunit un représentant de chaque actionnaire pour donner un avis consultatif au Conseil d'administration dans le cadre de l'évolution des produits et des prestations. Le but statutaire de la société est « de développer et de commercialiser une offre complète de services et de produits multimédias ».

Netplus.ch développe des produits multimédias sous la marque BLIBLABLO, qui sont mis à disposition des actionnaires. Les actionnaires s'engagent à ne commercialiser que les produits de cette marque, sauf si netplus.ch renonce à développer et proposer un produit souhaité. Cette obligation permet de réaliser d'importantes économies d'échelle. Les actionnaires de netplus.ch s'engagent à reprendre les produits suivants : Internet, téléphonie et télévision interactive. Ces produits sont fournis en combinaison les uns avec les autres sous la forme de packs. Le prix des packs et des prestations est défini par netplus.ch, qui prépare également le matériel promotionnel. Les canaux de diffusion de cette communication sont déterminés par l'actionnaire, qui assure également la distribution et la gestion clients de manière complètement autonome. Les prix pratiqués par netplus.ch sont compatibles avec la politique de prix lausannoise. Cas échéant, les partenaires sont libres de proposer des rabais.

Les actionnaires sont libres de conserver leur identité pour encadrer les produits BLIBLABLO. Une réflexion sur la marque sera menée concernant le segment multimédia des SIL, l'empilement des logos pouvant en effet créer de la confusion pour le client (SIL, Citycable, BLIBLABLO, box by net+).

Netplus.ch fonctionne globalement comme une société de partenaires : toutes les charges de la société sont couvertes par les partenaires qui bénéficient en retour de prestations au prix de revient plus une marge fixe, marge qui permet à la société de financer des projets sans devoir faire appel aux capitaux de ses actionnaires.

Netplus.ch commercialise également des produits auprès de tiers, en prélevant une marge plus importante. C'est le cas notamment avec Citycable, qui a un statut de client tiers pour la commercialisation de la TV interactive netbox.

4. Intégration de netplus.ch

Le Conseil d'administration de netplus.ch s'est prononcé unanimement en faveur de l'admission de Lausanne comme nouvel actionnaire.

L'intégration des SIL dans netplus.ch permettra :

- une amélioration des conditions d'achat du produit de TV interactive (netbox) et des programmes de TV ;
- une réduction des coûts de développement de produits ;
- une réduction des coûts de marketing ;
- une réduction des coûts par la migration des clients téléphoniques de la plateforme actuelle (gérée par UPC cablecom) à la plateforme netplus.ch ;
- une réduction de coûts par la mise en commun de l'infrastructure pour le transit et le peering internet (point d'interconnexion physique entre les réseaux, avec accords commerciaux pour assurer les liaisons et le routage des signaux) ;

- une réduction des coûts des équipements avec un achat centralisé ;
- une émulation par le rapprochement avec les chefs de produits des autres actionnaires ;
- des revenus supplémentaires avec la réalisation de prestations par les SiL sous mandat de net+.

Cette intégration implique le rapprochement des portefeuilles produits de Citycable et de netplus.ch, suivi de la disparition du portefeuille actuel de Citycable.

Avec l'intégration complète dans netplus.ch, les SiL deviendront un revendeur des prestations (Internet, TV et téléphonie fixe) développées au sein de netplus.ch. Ils bénéficieront des prestations complémentaires suivantes :

- le bouclier anti-spam téléphonique ;
- l'espace clients mynet+ ;
- l'application net+ Softphone, ;
- l'application net+ box control ;
- l'application net+ TV mobile.

Netplus.ch propose également des produits pour le segment professionnel, mais qui font l'objet d'un développement spécifique pour chaque actionnaire en collaboration directe avec ce dernier.

L'intégration de netplus.ch permettra également d'assurer l'avenir de Boisy TV S.A. (dont Lausanne détient 82.1%) tout en améliorant la structure de coûts de netplus.ch. Cette dernière reçoit les signaux TV issus de satellites par les stations de tête de Sion, Martigny et Nyon. Un nouveau concept de stations de tête sera mis en place avec la mise hors service des stations de Martigny et de Nyon, laissant les stations de Sion et de Boisy TV garantir cette fourniture, en maintenant une redondance.

5. Prise de participation

Les actions sont vendues à la valeur nominale plus un agio permettant de rétribuer les risques pris par les partenaires historiques et les investissements déjà consentis.

L'agio se monte à CHF 340.- par action. L'intégration dans netplus.ch se fera par augmentation du capital. Lausanne disposera de 10% des actions ce qui correspond à 11'947 actions nominales de CHF 10.-. L'agio sur la valeur nominale de l'action sera acquis à la société, pour lui permettre de poursuivre le développement de ses produits au bénéfice de l'ensemble des actionnaires. Le coût total de la prise de participation de Lausanne se montera donc à CHF 4'181'450.-

En CHF	Par action	Total pour 11'947 actions
Valeur nominale	10	119'470
Agio	340	4'061'980
Total	350	4'181'450

En tenant compte d'une économie attendue dépassant CHF 1'000'000.-/an après quatre ans, cette prise de participation sera amortie en moins de cinq ans.

Suite à l'intégration de Lausanne, la structure de l'actionariat de netplus.ch sera la suivante :

Actionnaire	Canton	%	% selon Canton
esr multimédia S.A.	VS	12.89%	50.22%
SEIC Service Electrique Intercommunal S.A.	VS	12.89%	
Télévision Sierre S.A.	VS	10.21%	
Sinergy Commerce S.A.	VS	7.53%	
Sateldranse S.A.	VS	6.70%	
Canal Saturne S.A.	VD	13.22%	34.71%
Commune de Lausanne	VD	10.00%	
Société électrique des forces de l'Aubonne S.A.	VD	5.19%	
VO énergies multimédia S.A.	VD	4.50%	
Société électrique de la Vallée de Joux S.A.	VD	1.80%	
Netplusfr S.A.	FR	15.07%	15.07%
Total		100.00%	100.00%

Avec l'arrivée de Lausanne, un siège supplémentaire au Conseil sera attribué aux sociétés vaudaises. Elles détiendront alors deux sièges sur six et devront encore décider de la manière d'occuper le nouveau siège.

6. Aspects financiers

6.1 Incidences sur le budget d'investissement

La prise de participation, sous réserve de l'aval de votre Conseil, sera effective au 1^{er} janvier 2018.

(en milliers de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements		4'181.5					4'181.5
Recettes d'investissements							0.0
Total net	0.0	4'181.5	0.0	0.0	0.0	0.0	4'181.5

Cette prise de participation sera placée au patrimoine financier à sa valeur d'acquisition et n'a donc d'impact sur le plan des investissements.

6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Afin de pouvoir gérer le suivi des besoins clients, de délivrer les commandes et d'effectuer les facturations, des interfaces entre les systèmes de gestion de Citycable et de netplus doivent être implémentés. Il s'agira également de réaliser la migration des plateformes de services et du réseau data. Les coûts estimés à la charge de Citycable pour réaliser cette intégration se montent à CHF 200'000.-. L'intégration des systèmes doit être réalisée en 2017 encore pour être opérationnelle au 1^{er} janvier 2018. Un crédit spécial de fonctionnement est donc sollicité à cette fin, que la Municipalité propose de financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia ». L'impact est donc neutre sur le budget 2017.

L'intégration de netplus.ch permet globalement des réductions de charges importantes. Elle permet également de nouvelles recettes, netplus.ch utilisant les ressources de ses actionnaires pour le développement de certains projets ou pour la réalisation de certaines prestations comme la gestion du cœur du réseau, le développement de solutions FTTH, des prestations de type marketing.

Cette opération permet également de réorienter les cahiers des charges de certains collaborateurs vers l'acquisition et la rétention de clients, ainsi que de renforcer les efforts de migration sur le réseau fibre optique. Aucune suppression de poste n'est prévue.

Le bilan net (nouvelles charges moins réductions de charges) de l'intégration de netplus.ch est le suivant :

(en millier de CHF)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Total net	0	-1'104	-982	-1'118	-1'127	-1'091	-5'422

Le retour sur investissement de l'opération est de moins de cinq ans.

7. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2017/06 de la Municipalité, du 9 mars 2017 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit du patrimoine financier de CHF 4'181'450.- pour permettre une prise de participation de 10% dans la société netplus.ch S.A., à porter au bilan des Services industriels sous rubrique 77.120 « Participation au patrimoine financier » ;
2. d'allouer un crédit spécial de fonctionnement pour l'année 2017 de CHF 200'000.-, à porter sur la rubrique 77.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations », pour couvrir les coûts d'intégration (interfaçage et migration) des systèmes de gestion de Citycable et de netplus ;
3. de financer par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement « multimédia » (282010) sur la rubrique 77.480 le montant des dépenses liées au crédit mentionné au point 2.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter